

Séance du 19 décembre 2016

L'an 2016 et le 19 décembre, 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEILLÉ, régulièrement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Monsieur LANDEAU Christian, Maire.

Présents : M. LANDEAU Christian, Maire, M. PASQUIER Philippe, M. POISSENOT Bruno, Mme TORTEVOIX Marie-Claude, Mme MARCHAIS Thérèse, M. CHAUVIRÉ Florent, M. THUAU Johnny, M. ROCHER Guillaume, M. LEROYER Emmanuel,

Absents : Mme BOUIJOUX Claudine, Mme SEGOUIN Sabrina, M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault

Excusé : M. HENRY François a donné procuration à M. PASQUIER Philippe
M. DE CALONNE D'AVESNES Arnault a donné procuration à M. POISSENOT Bruno

Aucune remarque sur les comptes rendus précédents

A été élu secrétaire de séance : M. POISSENOT Bruno

Ouverture de la séance à 18h08

Ordre du jour :

- R.I.F.S.E.E.P,
- Modification du tableau des effectifs,
- Reprise du fonds de commerce,
- Numérotation « Rue de Couléon »,
- Travaux divers,
- Questions diverses

Ajout d'article :

Monsieur le Maire propose l'ajout de l'article suivant :

- Décision Modificative.

Accepté à l'unanimité

Objet 1 : Décision Modificative :

Afin de régulariser l'écriture du mandat du Fond de péréquation d'un montant de 4991 €
Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à une Décision Modificative :

73925 - dépenses imprévues : + 1 000 €
6042 - virement à la section de fonctionnement : - 1 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette Décision Modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE cette décision modificative.

Objet 2 : RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel) :

Par délibération n°2016/53 du 21/10/2016 le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à procéder à la rédaction du projet « Régime Indemnitaire » et à le transmettre au Centre de Gestion de la Sarthe pour avis.

Le projet présenté au Comité Technique du Centre de Gestion le 09 décembre 2016 a reçu un avis favorable.

Nous donnons lecture au Conseil de l'ensemble du projet « Régime Indemnitaire » pour approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de ce projet,

VALIDE les taux appliqués à chaque part,

DIT que le « REFSEEP » est applicable au 1^{er} janvier 2017.

Objet 3 : Modification du tableau des effectifs :

Au vu des nouvelles grilles des carrières des fonctionnaires (PPCR) à compter du 01 janvier 2017, Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de stagiairisation de Mme Justine Gasc-Vayer. M. le Maire informe le conseil de son accord et lui propose de valider la stagiairisation de Mme Justine Gasc-Vayer à partir du 01 janvier 2017.

Il convient de :

- Supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe catégorie C,
- Créer le poste d'adjoint administratif,
- D'instituer le régime indemnitaire correspondant,

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à prendre les mesures nécessaires à ses modifications et de mettre à jour le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs	Temps de travail hebdomadaire moyen
Administratifs			
Adjoint administratif			
• Stagiaire de la F.P.T	C	1	35 heures
Techniques			
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			
• Titulaire de la F.P.T	C	1	35 heures
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			
• Titulaire de la F.P.T	C	1	13,53 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le nouveau tableau des effectifs applicable au 1^{er} janvier 2017.

Objet 4 : Reprise du fonds de commerce du « 15, rue de Tuffé » par la Commune :

Vu la fermeture du commerce depuis le 19 septembre 2016 sans justificatif, vu la procédure de rachat du fonds de commerce en cours, vu le bail de location du siège du commerce « 15 rue de Tuffé » conclu entre la Mairie, propriétaire et M. DURAND Fabrice, locataire, vu l'obligation d'y tenir un commerce constamment ouvert et achalandé,

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à dénoncer le bail de location du local commercial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, à dénoncer le bail de location du local commercial.

Objet 5 : Numérotation « Rue de Couléon »

Les habitations de la « Rue de Couléon » sont actuellement repérées par des noms de lieux-dits. Les résidents de cette rue ayant formulé le souhait de la mise en place d'une numérotation, la proposition est la suivante :

<i>Les Magnolias – M.et Mme HATTON</i>	<i>devient</i>	<i>01, rue de Couléon</i>
<i>Le Grand Éclêche – M. et Mme SADET</i>	<i>devient</i>	<i>03, rue de Couléon</i>
<i>02, Le Grand Éclêche – M. MUSSARD Laurent</i>	<i>devient</i>	<i>05, rue de Couléon</i>
<i>L'Éclêche – M. GUITTON Sylvain</i>	<i>devient</i>	<i>07, rue de Couléon</i>
<i>02, Beauséjour – M. et Mme URSELLA</i>	<i>devient</i>	<i>09, rue de Couléon</i>
<i>Beauséjour – M. MEUBLAT Romain</i>	<i>devient</i>	<i>11, rue de Couléon</i>

<i>22, La Morennerie – M.NECSOIU Florin</i>	<i>devient</i>	<i>16, rue de Couléon</i>
<i>24, La Morennerie – M.et Mme BOURDIN Gérard</i>	<i>devient</i>	<i>18, rue de Couléon</i>

Les résidents de la « Rue de La Gare » ayant formulé une demande similaire suite au déplacement des limites de bourg, la proposition de nouvelle numérotation est la suivante :

<i>01, La Maison Neuve – Mme GAUDREE Berthe</i>	<i>devient</i>	<i>35, rue de La Gare</i>
<i>03, La Maison Neuve – M. POUPLIER Jacky</i>	<i>devient</i>	<i>37, rue de La Gare</i>
<i>Jupejar – M. GUENE Philippe</i>	<i>devient</i>	<i>18, rue de La Gare</i>

Les indications de lieux-dits peuvent être conservées.

Les plaques numérotées seront fournies par la Mairie.

M. le Maire propose au Conseil d'adopter cette nouvelle numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE cette nouvelle numérotation.

Objet 6 : Travaux divers :

- Reprise du faîtage de la toiture de la mairie

L'entreprise DESILES-DHIARD consultée pour la réfection du faîtage zinc de la mairie a réalisé les travaux pour un montant de 265,20€ TTC.

- Panneaux de basket

Les panneaux de basket sont à posés sur le terrain de pétanque. Messieurs LEROYER Emmanuel et CHAUVIRÉ Florent se sont portés volontaires pour cette installation.

- Reprise de la stèle du terrain d'aviation

La stèle commémorant le terrain d'aviation de la prairie a été arrachée par une bourrasque. Elle sera reposée par l'agent communal et sa base sera aménagée.

- Reprise de la tête de buse sous CE n°2

Du fait du traitement chimique de la végétation par les riverains au droit des têtes de pont des ouvrages hydrauliques du CE n°2, les rives de fossés en terre s'érodent et déstabilisent le bord du chemin.

Des travaux de renforcement sont nécessaires.

- Mise aux normes accès commerce

Suite à l'opération d'acquisition du fonds de commerce du 15 rue de Tuffé, la Mairie devra réaliser des travaux d'aménagement du local.

- Aménagement chemin Mairie / Lotissement

Suite à l'opération d'acquisition du terrain en vue de créer une liaison entre le lotissement et la mairie, il serait utile de réaliser des travaux de débroussaillage et de nivellement de ce chemin pour le rendre accessible aux piétons.

- Installation d'un distributeur de pains

L'installation d'un distributeur de pains nécessite une alimentation en énergie.
Un devis de raccordement électrique d'un montant de 450,91€ TTC a été présenté.
Installation prévue le 27 février 2017 dans l'après-midi.

- Travaux SAEPA secteur Morennerie

Les travaux de bouclage de l'Alimentation en Eau Potable sur le secteur cimetière et Morennerie sont prévus en début d'année 2017.

Départ de M. ROCHER Guillaume à 19h03

Questions diverses :

Remarque sur le débroussaillage des bermes.
Le Conseil s'accorde pour convenir que le travail effectué est très satisfaisant.

Logement du presbytère

M. THUAU demande si le logement du presbytère sera libéré au 1^{er} janvier 2017.
M. LANDEAU précise que les travaux de réhabilitation ne sont pas programmés, que le bail court jusqu'en mars 2017 mais qu'un courrier de rappel sera envoyé.

Visibilité RD 33 route de TUFFÉ

M. THUAU signale un défaut de visibilité du cédez le passage du VC 420 des véhicules en provenance de TUFFÉ du fait d'une végétation abondante.
M. LANDEAU précise que l'entretien de la haie est à charge du riverain, l'entretien des bermes du RD 33 à charge du Département, le tout situé sur la commune de TUFFÉ.
La situation sera signalée à l'agence Départementale de CONNERRÉ et à la mairie de TUFFÉ.

Développement numérique

Le Département et la Com-Com de l'Huisne Sarthoise lance un programme de développement numérique sur notre territoire avec le déploiement de la fibre et la création de plus de 5000 prises sur 2 à 3 ans.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'étude préalable du territoire se poursuit. Les projets d'aménagement du territoire étant à horizon 2030, les membres du Conseil sont sollicités pour apporter leurs remarques en complément des orientations prises dans le PLU de BEILLÉ pour les 10 prochaines années.

Date du prochain Conseil Municipal : Le 23 janvier 2017 à 18H30

Clôture de séance à 19H31